

MINISTÈRE
DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES
ET
EUROPÉENNES

LE MINISTRE D'ÉTAT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PARIS, LE 08.11.11 009870 CM

Madame la Députée,

Votre courrier en date du 29 septembre 2011 a retenu toute mon attention.


Je partage votre analyse sur les méfaits de l'exploitation aurifère illégale, tant sur le plan humain, qu'économique, environnemental et sécuritaire, et sur la nécessité d'une action commune avec le Brésil. L'entrée en vigueur de l'accord franco-brésilien, signé le 23 décembre 2008 est à cet égard un élément essentiel.

Je me félicite que le Parlement français ait ratifié rapidement cet accord. Pour ce qui est de la partie brésilienne, soyez assurée que nous saisissons, au niveau diplomatique, toutes les occasions pour relayer nos préoccupations au sujet de l'orpaillage illégal et rappeler combien une ratification prochaine par leur Congrès est souhaitable.

Le gouvernement brésilien assure régulièrement la France de sa disponibilité à lutter contre ces activités illicites, en démantelant les bases logistiques des orpailleurs sur la rive brésilienne de l'Oyapock, en multipliant les opérations de l'armée brésilienne dans la zone frontière et en travaillant au développement économique de la région. Dans cette perspective, l'Agence française de développement est prête à porter son concours à la réflexion des autorités brésiennes, fédérales et locales, sur les perspectives de coopération, à moyen et long termes.

La prochaine commission mixte transfrontalière, qui se tiendra à Macapa, les 24 et 25 novembre prochain, sera l'occasion de faire le point sur ces différents aspects et de rappeler aux Brésiliens notre volonté de renforcer cette coopération.

Je vous prie d'agréer, Madame la Députée, l'expression de mes respectueux hommages.



Alain JUPPÉ

Madame Christiane TAUBIRA
Députée de Guyane
Assemblée nationale
126, rue de l'Université
75007 PARIS